

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLEDER 26 février 2026

Date de convocation :18/02/2026  
Date d'affichage :18/02/2026  
NOMBRE DE CONSEILLERS  
En exercice : 27  
Présents :20  
Votants :26

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Noël EDERN, Maire

**Présents** : L'ensemble des conseillers municipaux : Jean-Noël EDERN – Roger GUILLOU – Nadine PLUCHON –Eric LE DUFF – Marlène ILHEU — Rachel BOUTOUILLER -Delphine PRIGENT - Sébastien LE LEZ- Edwige VAN GAALEN - Sylviane LETTY –Jean-François SALAUN —Valérie QUERE - Laurent PHILIP – Régis QUERE – Laura MILIN - Aurélie RIOU – Charles de KERMENGUY –Gerda BOLTON DE BIE– Gwénaëlle ARGOUARCH — Philippe MONNIER  
à l'exception de :Grégory HELLIO - Olivier LE BIHAN-Natalia DELACOURCELLE–Philippe BOREL- Marion CABIOCH - Jean-Paul JACQ- Ewen LE BORGNE

**Procurations :**

Marlène ILHEU pour Jean-Noël EDERN  
Grégory HELLIO pour Eric LE DUFF  
Olivier LE BIHAN pour Aurélie RIOU  
Natalia DELACOURCELLE pour Roger GUILLOU  
Philippe BOREL pour Nadine PLUCHON  
Marion CABIOCH pour Edwige VAN GAALEN  
Jean-Paul JACQ pour Jean-François SALAUN  
Sébastien LE LEZ a été élu secrétaire de séance.

### **3-2 Affaires foncières : proposition à la Commune d'acquérir une fraction de la parcelle AB 31 située rue de Poulfoen**

Monsieur Jacques CABON et Madame Gisèle CABON, propriétaires des biens situés au 15 rue de Poulfoen (parcelles AB 30 et 30) ont sollicité la régularisation foncière d'une emprise publique. En effet, une partie de leur parcelle AB 31, du fait de sa configuration en pointe, entre deux voies communales, est utilisée depuis de nombreuses années comme cheminement piéton, et assiette de signalétique. Leur clôture se trouve déjà en retrait de cette pointe de parcelle. Le plan cadastral et un document graphique sont joints.

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à la régularisation foncière, par cession gratuite. Cette cession nécessite l'intervention d'un géomètre pour délimiter la fraction à détacher. Les frais de géomètre, ainsi que les frais d'acte, seront à la charge de la Commune.



Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 26 voix pour (1 absent sans procuration Ewen LE BORGNE) :

- approuve le projet de régularisation foncière dans les conditions décrites ci-dessus ;
- autorise le Maire à signer l'acte à venir et tout document afférent à cette acquisition par cession gratuite.



Fait à CLEDER, le 04/03/2026  
Pour extrait certifié conforme

Jean-Noël EDERN  
Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication

